Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2021) **Heft:** 2312

**Artikel:** Ce cher pavillon suisse : pour la flotte helvétique de haute mer, la

nationalité perd clairement de son intérêt

Autor: Jaggi, Yvette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014428

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

accéder au Conseil fédéral, les juristes y sont aujourd'hui minoritaires.

# Entre typologie boiteuse et ressorts de la départementalisation

La description du profil psychologique des conseillers fédéraux constitue la partie la plus originale, mais aussi la plus risquée, de l'ouvrage. Sur la base de leur propre appréciation et de regards extérieurs, Vatter distingue sept groupes incluant chacun les magistrats qui manifestent des traits personnels semblables. À noter pourtant que ni l'appartenance politique ni la langue ou l'âge, pas plus que le score électoral ne différencient ces groupes.

En combinant les profils sociologique, psychologique et médiatique des magistrats, l'auteur propose six types de personnalités: l'administrateur/pragmatique (par exemple Eveline Widmer-Schlumpf), le médiateur/concordant (Ruth Dreifuss), le populaire (Adolf Ogi), l'intellectuel (Moritz Leuenberger), le régent/animal politique (Pascal Couchepin) et le besogneux/erreur de casting (Pierre Aubert). Cette typologie reste relativement sommaire puisque plusieurs magistrats n'entrent dans aucune de ces cases ou relèvent de plusieurs profils.

Le chapitre le plus intéressant reste néanmoins celui qui documente l'organisation et la méthode de travail du Conseil fédéral. Vatter montre comment la constante augmentation des compétences dévolues à l'État central a contribué à l'affaiblissement du principe collégial au profit de la départementalisation: les magistrats, surchargés, s'occupent en priorité de leur dicastère, alors qu'une perspective globale nécessiterait une direction collective et une coordination de l'action publique. La médiatisation croissante tout comme la polarisation de la vie politique ont également favorisé ce repli vers la gestion départementale.

En conclusion, Vatter expose les multiples tentatives de réforme de l'organisation du Conseil fédéral et de son mode d'élection, tout en y ajoutant ses propres propositions. Nous y reviendrons.

# Ce cher pavillon suisse

Pour la flotte helvétique de haute mer, la nationalité perd clairement de son intérêt

Yvette Jaggi - 12 janvier 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38168

Voilà trois ans que le tanker San Padre Pio, géant d'acier de 113 mètres de long battant pavillon suisse, a jeté l'ancre au large de Lagos. Ses soutes sont pleines d'un diesel chargé à Lomé au Togo et destiné aux monumentales citernes de la compagnie pétrolière Total.

Avant de pouvoir se disperser en été 2019, son équipage de seize hommes, en majorité ukrainiens, a subi l'abandon par ses propriétaires et employeurs suisses, la prison surpeuplée de Port Harcourt et un assaut par des pirates armés, très actifs dans le golfe de Guinée.

Après leur départ, un équipage de treize hommes recrutés aux Philippines a pris ses quartiers sur le navire bloqué par l'autorité nigériane.

En novembre dernier, six hommes ont été condamnés à sept ans de prison, de même que l'unique ukrainien resté à bord jusqu'à maintenant. Ils sont accusés de «trafic illégal, de violation du territoire et de contrebande de diesel».

## Faire payer la riche Suisse

Tout au long de cette affaire, nullement terminée sur le plan interétatique, le Nigeria n'a cessé de faire pression sur la Suisse, représentée par l'<u>Office</u> de la navigation maritime stationné à Bâle, relevant du Département fédéral des affaires étrangères.

Pression indirecte d'abord, via le <u>Tribunal</u> international du droit de la mer, qui publie dès le 6 juillet 2019 que le *San Padre Pio*, son capitaine et les trois officiers devraient être libérés contre le versement d'une caution de 14 millions de dollars. S'ensuivent alors de longs pourparlers entre les deux pays pour fixer les modalités du paiement. Une partie de l'équipage retrouve la liberté. L'armateur, de son côté, garantit à la Suisse que le navire – fortement détérioré entretemps – sera en mesure d'assurer le cas échéant sa contribution à «l'approvisionnement économique du pays» qui lui a octroyé son pavillon.

Cette condition remonte à 1941, époque où tous les accès de la Suisse à la mer traversaient les territoires des puissances de l'Axe ou ceux de pays dominés. Depuis lors, le mécanisme s'est développé et la Confédération contribue régulièrement aux frais de construction des navires marchands battant pavillon suisse – dans des chantiers d'Extrême-Orient de plus en plus souvent.

En décembre 2016, Johann Schneider-Amman, alors chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, présentait un *Rapport sur l'importance de la navigation maritime pour la politique d'approvisionnement* du pays. À l'époque, le drapeau suisse flottait sur 30 vraquiers, 12 cargos polyvalents, un bitumier et 7 naviresciternes à usage multiple, y compris le *San Padre Pio* construit en 2012.

Aujourd'hui, la <u>flotte helvétique</u> de haute mer ne compte plus que 16 vraquiers, un cargo polyvalent et un navire-citerne – toujours le San Padre Pio dont la remise en état de marche sera coûteuse en temps et en argent. À noter que la diminution des effectifs se combine avec un

accroissement des pertes nettes, atteignant des dizaines de millions par année.

Cette évolution inquiète la <u>Délégation des</u> finances du parlement qui, dans un rapport publié en juin 2019, préconise, entre autres recommandations au Conseil fédéral, de convertir dans toute la mesure du possible les cautionnements solidaires existants en cautionnements simples, en vue de diminuer les engagements automatiques de la Confédération. Manière de mettre un début de fin à un régime gouverné avec un <u>mélange de patriotisme et de nonchalance</u>, générateur d'une débâcle annoncée.

## Renoncer à un privilège coûteux

L'an dernier, un <u>armateur bernois</u> a été condamné à cinq ans de prison pour s'être rendu coupable d'escroquerie et de gestion déloyale, aux dépens de la Confédération à laquelle il a coûté plus de 200 millions de francs. Elle a dû vendre à bas prix une douzaine de navires.

Décidément, le pavillon suisse devient de plus en plus un symbole de luxe et un instrument de tricherie. Quant à son opportunité, elle apparaît de moins en moins évidente à l'ère des échanges globalisés.

Du coup, l'idée se fait jour à Berne de renoncer au coûteux privilège du pavillon rouge à croix blanche, d'autant qu'il n'a plus désormais la bonne réputation qui fut sans doute la sienne. L'Organisation maritime internationale pourrait même inscrire les navires helvétiques sur sa liste noire, celle des pavillons présentant un risque élevé, en l'occurrence pour cause d'entretien insuffisant.

En toute discrétion, dans sa séance du 11 septembre 2020, le Conseil fédéral a modifié l'Ordonnance du 14 juin 2002 sur le cautionnement de prêts pour financer des navires suisses de haute mer, en y ajoutant un article 11a qui autorise le changement de pavillon.

En bref, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) peut autoriser une demande de

changement de pavillon si trois conditions sont remplies, dont la première n'est pas la moins surprenante: «si le placement sur liste noire est imminent». Les deux autres concernent d'une part la mobilisation du navire en faveur de l'approvisionnement économique du pays qui doit rester garanti et, d'autre part, la préservation des sûretés pour le compte de la Confédération.

Ces conditions à la fois logiques et rigoureuses vont encore renforcer la position relative de la flotte *suisse-sans-pavillon*, déjà plus avantageuse. À l'heure actuelle, avec ses navires de construction relativement récente et à grande

capacité, la Suisse se classe au cinquième rang européen et au 11° rang mondial en termes de tonnages, devant la Norvège, Taïwan et la France.

En effet, nombre de navires helvétiques sont immatriculés aux Îles Marshall, un archipel qui a fait des pavillons de complaisance un article d'exportation profitable, avec plus de 3 000 bateaux inscrits dans ses registres. Cocasse de découvrir les liens qui unissent la Suisse alpine encapsulée au cœur de l'Europe à une poignée d'atolls éparpillés dans le Pacifique micronésien, culminant à moins de 10 mètres au-dessus de l'océan.

# Lettre au pape, lettre à l'Église catholique

Avec son dernier livre, Christophe Baroni signe un bilan critique de l'Église catholique et se sent d'en appeler à des changements profonds en son sein

Pierre Jeanneret - 10 janvier 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38159

Christophe Baroni, auteur de nombreux ouvrages à succès sur le couple et l'éducation, sur la psychologie et la psychothérapie, vient de sortir *Lettre ouverte au pape François*, un petit livre – vendu à un prix très modique. L'auteur s'adresse au pape et tutoie le souverain pontife: fils d'un père pasteur et théologien, «élevé dans la foi réformée, [il n'a] aucun sens de la hiérarchie».

S'il écrit au chef suprême de l'Église romaine, c'est qu'il éprouve pour ce dernier un «sentiment fraternel». Il admire son courage et sa liberté d'esprit, dans l'environnement des gérontocrates de la Curie qui lui est profondément hostile.

Le livre se présente comme une dénonciation en règle de toutes les turpitudes de l'Église catholique, apostolique et romaine depuis des siècles. Un pamphlet donc ? Oui, à certains égards. Mais sans haine, et en empathie avec les nombreux catholiques qui ont essayé et tentent toujours de changer l'esprit même de l'Église à

laquelle ils sont restés fidèles. Qu'il s'agisse d'Henri Guillemin, de l'abbé Pierre et de plusieurs théologiens catholiques dûment cités.

## De Constantin au pape «hérétique»

L'ouvrage commence par une liste nominative de tous ceux qui veulent la peau du pape François, au figuré, mais sans doute parfois au sens littéral. On est frappé par la haine qui entoure celui-ci, volontiers qualifié d'«hérétique», alors que les réformes qu'il préconise restent assez timides. Ces adversaires se recrutent notamment aux États-Unis, qui «ne peuvent accepter ta critique du capitalisme néolibéral américain, ta condamnation de la peine de mort et ton attitude compréhensive face aux homosexuels».

Christophe Baroni opère ensuite un parcours à travers les siècles, depuis que, sous Constantin, le christianisme est devenu la religion officielle de l'Empire – probablement sa malédiction historique. Passons sur les Croisades, les crimes de l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, les